

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20110217

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Opérations Ville Vie Vacances. Année 2011. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose pour l'année 2011, de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 74700 euros, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 522 compte 657.4.

Séance du lundi 2 mai 2011

Séance du lundi 2 mai 2011

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES			
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine 33 300 Bordeaux</i>	projet a l'année	4 000,00 €	1 250,00 €	6 200,00 €	3 300,00 €	11 660,00 €
Centre social foyer fraternel <i>23 rue Gouffrand 33300 Bordeaux</i>	batucada	500,00 €	71,00 €	1 500,00 €	63,00 €	2 452,00 €
	sejour decouverte	600,00 €	42,00 €	1 900,00 €	37,00 €	3 955,00 €
	point rencontre jeunes	900,00 €	113,00 €	200,00 €	100,00 €	3 694,00 €
	sejour decouverte été	900,00 €	42,00 €	1 880,00 €	37,00 €	3 905,00 €
	sejour passerelle	300,00 €	12,00 €	450,00 €	17,00 €	823,00 €
	séjour musical	300,00 €	21,00 €	900,00 €	19,00 €	1 459,00 €
	cultures urbaines	400,00 €	50,00 €	1 000,00 €	44,00 €	1 706,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44 33 000 Bordeaux</i>	imaginaire 1	400,00 €		400,00 €		550,00 €
	imaginaire 2	350,00 €		350,00 €		400,00 €
	percussions 1	300,00 €		670,00 €		1 530,00 €
	percussions 2	200,00 €		490,00 €		710,00 €
	sejour culturel	450,00 €		500,00 €		1 040,00 €
	percussions 3	300,00 €		400,00 €		425,00 €
	accueils et sorties journée	800,00 €		900,00 €		3 850,00 €
rap	250,00 €		300,00 €		275,00 €	
Association promotion insertion sport <i>maison des droits de l'homme et du citoyen 33400 Talence</i>	sorties	250,00 €		500,00 €		775,00 €
	futsal	400,00 €		1 500,00 €		2 060,00 €
	séjour environnement	500,00 €		1 500,00 €		1 530,00 €
	séjour sportif	700,00 €		1 500,00 €		1 545,00 €

Séance du lundi 2 mai 2011

Astrolabe	dans mon quartier	450,00 €	600,00 €	500,00 €		210,00 €
17 place Ferdinand Buisson 33800 Bordeaux	séjour eurodisney	600,00 €		1 000,00 €		1 200,00 €
	séjour intégration	400,00 €	760,00 €	500,00 €		150,00 €
	séjour ados	900,00 €	200,00 €	800,00 €		1 650,00 €
	noël solidaire	150,00 €	100,00 €	300,00 €		
MJC CL 2 V 392 rue Pasteur 33200 Bordeaux	quels mots	200,00 €		280,00 €	66,00 €	1 040,00 €
	séjour neige	400,00 €		500,00 €	200,00 €	3 087,00 €
	stage danse	100,00 €		50,00 €	16,00 €	170,00 €
	accueils et sorties journée	450,00 €		600,00 €	145,00 €	780,00 €
	sorties	450,00 €	300,00 €	1 300,00 €	213,00 €	1 720,00 €

SUBVENTIONS DEMANDEES

Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33) 23 rue François de Sourdis 33000 Bordeaux	chantier	300,00 €		2 950,00 €	200,00 €	4 200,00 €
	séjour pays basque	100,00 €	350,00 €	2 900,00 €	200,00 €	4 900,00 €
	séjours Montalivet	800,00 €	3 300,00 €	1 400,00 €	2 400,00 €	38 350,00 €
	chantier 2	300,00 €	300,00 €	500,00 €	200,00 €	2 600,00 €
Surf Insertion 18 rue des menus 33000 Bordeaux	chantier et actions	4 600,00 €	4 000,00 €			32 685,00 €

Séance du lundi 2 mai 2011

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES			
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Association des centres d'animation de Quartier <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>	TOTAL	51 700 €				
Centre d'animation Bacalan	accueils et sorties journée chantiers jeunes	2 000,00 €	1 903,00 €	3 000,00 €	1 044,00 €	9 832,00 €
	séjour	1 000,00 €	387,00 €	800,00 €	441,00 €	1 678,00 €
	stage rap et slam	900,00 €	129,00 €	800,00 €	176,00 €	2 970,00 €
	séjour Pâques	300,00 €	160,00 €	400,00 €	220,00 €	489,00 €
	séjour été	900,00 €	129,00 €	500,00 €	176,00 €	2 881,00 €
	mini séjour	700,00 €	161,00 €	700,00 €	264,00 €	3 467,00 €
	séjour Noël	300,00 €	129,00 €	600,00 €	123,00 €	2 184,00 €
		300,00 €	97,00 €	600,00 €	158,00 €	3 229,00 €
Centre d'animation Argonne	accueils et sorties journées 1	400,00 €		600,00 €	605,00 €	2 352,00 €
	chantier 1	400,00 €		400,00 €	155,00 €	799,00 €
	accueils et sorties journées 2	400,00 €	150,00 €	600,00 €	605,00 €	1 542,00 €
	séjour actise	1 200,00 €		1 500,00 €	250,00 €	3 665,00 €
	chantier Hostens	500,00 €		500,00 €	258,00 €	2 707,00 €
	chantier skate	600,00 €	100,00 €	600,00 €	250,00 €	2 279,00 €
	séjour montagne	600,00 €		600,00 €	258,00 €	2 726,00 €
	séjour Montalivet	600,00 €	200,00 €	600,00 €	237,00 €	2 632,00 €
	accueil et sorties journées 3	900,00 €		1 500,00 €	1 512,00 €	4 250,00 €
	séjour itinérant	300,00 €		600,00 €	258,00 €	2 105,00 €
	accueils et sorties journées 4	300,00 €	150,00 €	300,00 €	360,00 €	1 148,00 €
	chantier hostens 2	400,00 €	150,00 €	500,00 €	258,00 €	2 527,00 €
Centre d'animation Bastide Benauges	accueils et sorties journées	2 000,00 €	469,00 €	3 500,00 €	989,00 €	4 291,00 €
	mini séjours	500,00 €		500,00 €	220,00 €	6 180,00 €
	jeunes en scene	500,00 €	255,00 €	750,00 €	244,00 €	1 315,00 €
	séjour découverte	500,00 €		1 000,00 €	147,00 €	3 244,00 €
	éducation à l'image	1 000,00 €		1 500,00 €	618,00 €	1 385,00 €
	getses qui sauvent	300,00 €		500,00 €	107,00 €	250,00 €

Séance du lundi 2 mai 2011

		SUBVENTIONS DEMANDEES				
Structures	Projets	Bordeaux VVV	Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	autres
Centre d'animation Bordeaux Sud	accueils et sorties journée 1	400,00 €		400,00 €	100,00 €	2 560,00 €
	chantier éco citoyen	300,00 €		200,00 €	16,00 €	920,00 €
	chantiers éducatifs	300,00 €		200,00 €	18,00 €	1 328,00 €
	accueils et sorties journée 2	400,00 €		400,00 €	200,00 €	2 464,00 €
	séjour culturel	500,00 €		400,00 €	23,00 €	2 012,00 €
	accueils et sorties journée 3	700,00 €		400,00 €	705,00 €	4 830,00 €
	séjour eau vive	600,00 €		230,00 €	23,00 €	2 265,00 €
	séjour itinérant	600,00 €		230,00 €	23,00 €	2 242,00 €
	accueils et sorties journée 4	400,00 €		500,00 €	131,00 €	1 467,00 €

Séance du lundi 2 mai 2011

Centre d'animation Saint Pierre	accueils et sorties journée	2 200,00 €		3 350,00 €	967,00 €	5 840,00 €
	chantier	400,00 €	130,00 €	400,00 €	45,00 €	275,00 €
	chantier échange 1	100,00 €	816,00 €	150,00 €	64,00 €	650,00 €
	chantier échange 2	100,00 €	816,00 €	150,00 €	64,00 €	650,00 €
	chantier Pâques	500,00 €		1 000,00 €	96,00 €	748,00 €
	séjour Paris	500,00 €		700,00 €	96,00 €	1 445,00 €
	aventure Gironde	300,00 €	702,00 €	600,00 €	96,00 €	1 037,00 €
	chantier toussaint	350,00 €	230,00 €	350,00 €	45,00 €	275,00 €
	séjour montagne	300,00 €		650,00 €	96,00 €	1 324,00 €
Mur d'escalade	chantiers	2 100,00 €		1 900,00 €		
Centre d'animation Le Lac	accueils et sorties journée	1 200,00 €		4 200,00 €	540,00 €	7 955,00 €
	prevention conduites à risque	500,00 €		1 270,00 €	186,00 €	1 440,00 €
	séjour montagne	400,00 €		1 450,00 €	128,00 €	1 700,00 €
	séjour Pâques	400,00 €	800,00 €	1 200,00 €	128,00 €	1 260,00 €
	boxe éducative	800,00 €		1 190,00 €	186,00 €	1 330,00 €
	chantiers éducatifs	600,00 €		992,00 €	77,00 €	815,00 €
	séjour trappeur	400,00 €		1 240,00 €	103,00 €	1 580,00 €
	séjour mécanique	400,00 €	150,00 €	1 250,00 €	96,00 €	1 135,00 €
	séjour été	400,00 €	700,00 €	1 600,00 €	161,00 €	1 664,00 €

Séance du lundi 2 mai 2011

Centre d'animation du Grand Parc	chantiers	800,00 €		992,00 €		650,00 €
	atelier création	300,00 €		660,00 €	117,00 €	277,00 €
	atelier prévention	150,00 €		188,00 €	44,00 €	86,00 €
	accueils et sorties journée	1 300,00 €		2 428,00 €	1 844,00 €	3 429,00 €
	séjour Marseille	900,00 €		1 737,00 €	276,00 €	1 163,00 €
	séjour mer	1 000,00 €		2 380,00 €	920,00 €	2 509,00 €
	cycle sportif	200,00 €		269,00 €	294,00 €	102,00 €
Centre d'animation Monséjour	accueils et sorties journée	1 000,00 €	1 760,00 €	2 760,00 €	560,00 €	4 108,00 €
	stage arts appliqués	400,00 €	240,00 €	645,00 €	149,00 €	1 176,00 €
	mini séjour nature	400,00 €		900,00 €	128,00 €	1 777,00 €
	mini séjour culturel	500,00 €		1 000,00 €	128,00 €	1 854,00 €
centre d'animation Queyries	accueil sorties journée	1 500,00 €	1 230,00 €	1 500,00 €	636,00 €	12 131,00 €
	chantiers éducatifs	1 600,00 €		580,00 €	131,00 €	3 440,00 €
	pratiques artistiques	800,00 €	1 035,00 €	550,00 €	428,00 €	1 168,00 €
	séjour été	700,00 €	100,00 €	700,00 €	96,00 €	2 351,00 €
	séjour circa	400,00 €	600,00 €	700,00 €	115,00 €	1 053,00 €
Centre d'animation Saint Michel	expression danse	1 000,00 €	1 500,00 €	2 350,00 €	769,00 €	3 355,00 €
	accueils et sorties journée	2 000,00 €	2 156,00 €	2 350,00 €	511,00 €	7 242,00 €
	chantiers éducatifs	1 600,00 €	600,00 €	1 650,00 €	343,00 €	3 155,00 €
	séjours	1 200,00 €	1 350,00 €	1 500,00 €	376,00 €	2 900,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION « »

*Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
OPERATIONS VILLE VIE VACANCES*

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°du conseil municipal en date du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par M , Président, autorisé par les statuts de l'association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , domiciliée , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de le exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2011 la mise en œuvre et la poursuite des actions suivantes :

-
-

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

-
-

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à €, elle sera créditée au compte de l'association n° établissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20110218

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er
semestre 2011. Autorisation. Signature.

Madame FAYET, Adjointe au Maire présente le rapport suivant :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est engagé depuis l'an dernier dans la mise en place d'une stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes pour la période 2010-2012.

Cela nous a permis de mieux organiser nos actions autour d'axes prioritaires tout en continuant à prendre en compte les problèmes d'insécurité de façon globale, c'est-à-dire en conjuguant à la fois l'approche répressive et préventive.

Le CLSPD ne peut fonctionner sans l'implication des partenaires tels que la police et la justice mais aussi du monde associatif qui est très investi dans le domaine de la prévention à Bordeaux.

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des projets suivants pour lesquels la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

Axe 1) Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers

- **Prévenir l'errance dans les quartiers**

- Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33) pour le secteur du Lac

La Police Nationale détache des fonctionnaires et une personne en « adulte-relais » afin de proposer les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires, des activités sportives et de loisirs aux adolescent(e)s du secteur du Lac. En 2011 ils mèneront un chantier éducatif au domaine de la Dune à Arcachon afin de concourir à la rénovation de cette structure municipale bordelaise.

- **Prévenir la violence**

- Prévention de la violence à l'école Anatole France

Suite à des actes graves commis par des enfants au sein de cette école à l'encontre d'un de leurs camarades, il a été décidé avec les parents et l'équipe enseignante de proposer un travail de fond sur la problématique de la violence. L'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale (AGEP) intervient donc régulièrement sous forme d'ateliers dans cet établissement.

- Prévention de la violence par le théâtre

Sur le secteur Chartrons Nord le Collectif Bordonor, en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, va poursuivre ses ateliers-théâtre destinés aux adolescents présentant des troubles du comportement, notamment de l'agressivité entre pairs.

- **Prévenir les violences de genre**

- « Cet autre que moi »

Le collège Edouard Vaillant a souhaité bénéficier d'une action de prévention du sexisme et des violences entre filles et garçons. Le Mouvement Le Cri proposera donc 4 séances d'animation pédagogique avec un support vidéo adapté.

Axe2) Améliorer la gestion de la vie nocturne festive

- **prévention des addictions**

- Permanences d'accueil CAAN'ABUS

Ce lieu d'accueil, d'écoute et de soins en direction des jeunes et de leurs proches, confrontés à un usage problématique de produits licites ou non, est co-animé par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA) et le centre de soins Montesquieu du CHU.

- Festiv'attitude

L'alcoolisation excessive des jeunes amène le CLSPD à poursuivre les actions de sensibilisation sur les alternatives au couple « fête = alcool ». C'est pourquoi des actions de prévention auront lieu en juin au centre commercial Mériadec avec le partenariat d'Auchan. Elles porteront sur l'alcoolisation excessive mais également sur les produits stupéfiants et les risques VIH. L'association ANPAA et le CEID en seront les intervenants.

Ces professionnels seront associés aussi à nos côtés à une nouvelle action de sensibilisation/formation aux problèmes d'addictions en direction des personnels des établissements de nuit.

De plus il est envisagé avec ces mêmes acteurs d'accompagner les étudiants dans l'organisation de leurs soirées et d'y animer des stands de prévention.

- Programme d'échanges européens sur le « binge drinking »

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine organise un groupe de travail sur deux ans avec des villes d'Europe fortement confrontées à l'alcoolisation excessive des jeunes. Chacune d'elles a avancé dans la mise en œuvre d'actions visant la réduction de ce type de pratiques. La ville de Bordeaux avec son dispositif « Festiv'attitude » en fait partie et il sera très intéressant d'échanger sur toutes les pistes pertinentes permettant d'enrayer ce phénomène, en premier lieu pour la santé des jeunes eux-mêmes.

Axe3) Intervenir auprès des catégories de publics problématiques

- Prostitution

▪ Aide à la réinsertion des personnes prostituées

Le Mouvement du Nid développe son activité d'accueil et son action de rue. L'association met en place également des actions de prévention et de formation des travailleurs sociaux. A cet effet, elle a consolidé son équipe par l'embauche d'un permanent.

- Jeunes en errance

▪ Travail de rue et ateliers arts de la rue

Le travail de rue (330 jeunes rencontrés) et l'animation d'ateliers « arts de la rue » (80 jeunes) menés par le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) sont un des axes prioritaires partagés par la Ville, le Département et l'Etat. Une soixantaine de jeunes pratiquement sédentaires à Bordeaux bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement social plus poussé avec des résultats très encourageants dans le domaine de la formation, de la santé et du logement.

Axe4) Aide aux victimes

▪ Permanence d'aide aux victimes sur le quartier du Lac

La permanence hebdomadaire de Vict'aid à la Maison de la Justice et du Droit confirme son utilité en priorité pour les habitants de Bordeaux Maritime. Ils accueillent néanmoins des bordelais d'autres quartiers qui souhaitent rencontrer l'association de façon plus discrète, notamment dans les cas de violences conjugales.

▪ Service d'Accueil des Victimes en Urgence

Cette action menée au commissariat central entre 21h à 4h du matin vise l'accueil des victimes d'infractions. En 2010, 310 personnes ont été reçues, dont près de 50% pour des violences conjugales. Les travailleurs sociaux de Vict'aid et du Prado se relaient toutes les nuits de l'année pour accueillir, soutenir et orienter ces victimes.

▪ Permanences d'accueil des femmes victimes de violence

L'équipe de « La Maison des Femmes » accueille en moyenne plus de 600 personnes sur son lieu de permanence ou par téléphone. Elle mène en parallèle des actions préventives dans les établissements scolaires et favorise la réinsertion professionnelle des femmes suite à des séparations liées, notamment, à des phénomènes de violence.

▪ Accès au Droit et écoute pour les femmes victimes

Le Centre d'Information pour le Droits des Femmes et des Familles accueille un grand nombre de nos concitoyennes en proie à des difficultés juridiques liées à une séparation : non présentation d'enfants, non paiement des pensions alimentaires. Lors de ces permanences, des femmes ont confié subir des violences, le CIDFF a donc proposé des temps d'écoute individuels et collectifs en complément de l'accès au droit.

Séance du lundi 2 mai 2011

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 66 850€ répartis comme suit :
 - 5 000 € au Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde (CDPLJ 33)
 - 1 650 € à l'Association Girondine d'Education spécialisée et de Prévention sociale
 - 3 000 € pour le Collectif Bordonor
 - 400 € au Mouvement Le Cri
 - 6 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (dont 3000€ pour la gestion de Caan'abus et 3000€ pour Festiv'attitude
 - 6 000 € au Forum Français pour la Sécurité Urbaine
 - 5 000 € au Mouvement du Nid,
 - 20 000 € au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues dont 17 000€ pour les jeunes en errance et 3000€ pour Festiv'attitude,
 - 8 500 € à l'association St François Xavier Don Bosco - Vict'aid (dont 7 800 € pour le SAVU et 700 € pour la permanence à la Maison de la Justice et du Droit
 - 7 800 € à l'Association Laïque du PRADO
 - 3 000 € à l'association Maison des Femmes
 - 500 € pour le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 522 compte 657.4.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION « »**

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'association déclarée à la Préfecture de la Gironde le, représentée par Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

- EXPOSE -

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT -

Que l'association, dont les statuts ont été déclarés en Préfecturele..., puis modifiés le ..., exerce une activité qui a pour but :

-
-

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de l'année 2011 à la poursuite de l'action

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de € pour l'année 2011.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide –

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 - Mode de règlement –

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement, après signature de la convention;

ARTICLE 5 - Conditions Générales –

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement–

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation–

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ une copie certifiée de son budget,
- ↻ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

MME FAYET.

Chers collègues, la 217 concerne les opérations habituelles Ville Vie Vacances qui sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Je vais m'arrêter quelques instants sur la 218 qui récapitule l'action de la ville en matière de prévention de la délinquance, en insistant sur le fait que les actions ont été regroupées selon les chapitres de la Stratégie Territoriale de Prévention de Tranquillité Publique et d'Aide aux Victimes que nous avons élaborée avec l'ensemble des partenaires à la demande de l'Etat et qui concerne la période 2010 / 2012.

Cette stratégie a été validée lors de la séance plénière du CLSPD de l'année dernière et confirmée cette année il y a quelques jours lorsque cette séance s'est tenue.

Les actions sont regroupées autour des axes de cette stratégie.

Axe n° 1 :

Séance du lundi 2 mai 2011

Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers avec une première action portée par le Centre Départemental de Prévention et de Loisirs des Jeunes de la Gironde sur le secteur du Lac avec l'aide au financement d'un « adulte-relais ».

Des actions de prévention de la violence et du sexisme qui sont menées dans certaines écoles ou collèges de Bordeaux en partenariat avec l'AGEP, ou le Collectif Bordonor, ou encore le Mouvement Le Cri que vous connaissez bien pour ses actions de prévention de la prostitution et des discriminations selon le genre.

Axe n° 2 :

Améliorer la gestion de la vie nocturne festive. C'est donc toute notre action Festiv'attitude que vous connaissez bien maintenant. Comment faire la fête dans une attitude saine et raisonnable.

Avec les permanences du centre d'accueil CAAN'ABUS, qui est extrêmement fréquenté par les jeunes, par les parents et les éducateurs, au sein duquel l'Association Nationale de Prévention des Addictions intervient régulièrement, ainsi que d'autres partenaires comme le CEID.

Des actions que nous poursuivons avec le Centre Mériadeck et le groupe Auchan pour sensibiliser les jeunes aux risques d'alcoolisation excessive, de stupéfiants, risques VIH, etc. Avec la volonté aussi d'accompagner les « soirées étudiants » qui sont organisées par les bureaux des étudiants.

Sur ces actions ce sont le CEID et l'ANPAA qui sont nos partenaires.

Enfin nous vous proposons sur cet axe de travail de rejoindre un groupe de villes européennes au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine afin d'essayer d'échanger les bonnes pratiques sur ces questions difficiles et voir si d'autres villes peuvent nous donner des idées intéressantes sur cette question de ce que les Anglais appellent le « binge-driking ».

Axe n° 3 :

Interventions auprès de catégories un peu spécifiques ou problématiques, notamment auprès des personnes prostituées avec une action de l'association Le Nid.

Et une action spécifique qui se poursuit, que vous connaissez depuis quelques années, autour des jeunes de la rue avec maintenant plus de 300 jeunes qui ont été rencontrés par l'équipe de rue du CEID, et une soixantaine de jeunes qui bénéficient d'un accompagnement extrêmement rapproché et d'une aide à l'insertion par le logement, la santé, le travail, etc.

Ce projet devrait déboucher dans quelques mois sur l'ouverture de la Maison Prodomo qui permettra de loger certains de ces jeunes en attendant un logement pérenne.

Enfin l'axe n° 4 :

L'aide aux victimes, avec des permanences d'aide aux victimes dans le quartier du Lac et à la Maison de Justice.

Et le Service d'Accueil des Victimes en Urgence tenu conjointement par l'association Vict'aid et par l'association du Prado que nous cofinançons.

Des permanences d'accueil pour les femmes victimes de violence. On constate notamment dans le travail du SAVU que dans beaucoup de cas ces situations d'urgence de la nuit ont trait à des situations de violences conjugales. La Maison des Femmes participe à cet accueil et à cette information.

Et l'action du CIDFF, le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles pour les questions relatives aux violences familiales et conjugales.

La totalité de ces actions s'élève à 66.850 euros. Ce sont des actions sur lesquelles dans tous les cas nous venons en cofinancement par rapport à l'Etat, par rapport au Conseil Général ou à d'autres institutions.

Je répondrai volontiers à vos questions.

M. LE MAIRE. -

Si j'ai bien compris il y a deux délibérations.

La 217 c'est Ville, Vie, Vacances. Il n'y a pas de problèmes ? Je n'ai pas d'inscrits.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

M. LE MAIRE. -

Sur la 218, Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'insisterai sur la partie prévention de ce programme d'actions.

La police nationale va de nouveau se rapprocher des jeunes par la pratique d'activités sportives et de loisirs. Ce comportement avait été fortement critiqué au sommet de l'Etat. Ce n'était peut-être pas si stupide que cela. Connaissant le terrain je pense que cette action ne peut être que bénéfique.

Pour ce qui est de la prévention du sexisme ne pourrait-on mettre en place une « Journée de la Jupe », comme cela se fait déjà dans d'autres villes ? Cela permettrait aux adolescents des deux sexes d'appréhender leurs différences et leurs complémentarité afin d'aboutir à un respect mutuel.

Concernant la prévention de la violence dans les établissements scolaires il serait souhaitable d'intervenir, avant les problèmes, par la généralisation dans tous les établissements scolaires du travail prévu à l'école Anatole France. Encore faudrait-il s'en donner les moyens.

Sur ces deux derniers points nous pourrions dire que c'est cela faire de la prévention.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres inscrits.

Mme FAYET vous voulez rajouter quelque chose ?

MME FAYET. -

Oui. Juste un petit point. Sur la prévention du sexisme, là aussi Brigitte COLLET pourrait en parler pendant des heures puisque c'est un axe fort qu'elle porte dans le cadre du projet social de la Ville, donc nous serons amenés à en reparler.

Effectivement il y a des actions très intéressantes menées par différentes associations, des actions de sensibilisation des professionnels, et une action très intéressante aussi par exemple menée par l'association Promo Femmes. Donc on aura l'occasion d'en reparler.

Sur la prévention de la violence à l'école, ici il ne s'agit que d'une toute petite action, mais vous vous souvenez que dans d'autres cadres, notamment quand on délibère au sujet des contrats urbains de cohésion sociale ou du projet social, nous parlons régulièrement de l'action de médiation par les pairs faite depuis des années dans de très nombreuses écoles de Bordeaux qui porte ses fruits. Nous apprenons aux jeunes écoliers, y compris en primaire, à être médiateurs dans les situations de violences. Ça marche très bien, ça fait des années qu'on le fait et on ne demande qu'à le développer. Je pourrai vous donner la liste des écoles dans lesquelles ça se passe.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre sur cette délibération 218 ?
Elle est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE